

**HERVÉ BERVILLE**

**Député I 2ème circonscription des Côtes-d'Armor**

**Porte-parole I La République En Marche**

**Le 4 juillet 2017,**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dimanche 2 juillet, **le Royaume-Uni a annoncé son retrait de la Convention de Londres sur la pêche** afin de retrouver le contrôle exclusif des droits de pêche à proximité de ses côtes, comme l'affirme le ministre britannique de l'Environnement, Michael Gove. **La portée de cette annonce est avant tout symbolique** mais nous rappelle notre **devoir de vigilance quant aux conséquences des négociations du Brexit.**

Signée en 1964, la Convention de Londres est obsolète depuis 1971, année de lancement de la Politique commune de la pêche, qui prime sur celle-ci. Michel Barnier, négociateur en chef de l'UE sur le Brexit, juge ainsi que **cette décision n'aura aucun impact.** En effet, seul l'accès à la bande entre 6 et 12 milles des côtes britanniques sera perdue avec la fin de la Convention, le règlement européen autorisant actuellement un accès à 12 milles marins au large.

Si aujourd'hui cette mesure n'est pas directement impactante, elle nous **alerte sur la nécessité de défendre une sortie du Royaume-Uni de l'UE préservant autant que faire se peut l'accès aux eaux.** Je resterai **attentif aux discussions afin que les accords trouvés permettent, dans la mesure du possible, à nos pêcheurs de poursuivre leurs activités dans les mêmes conditions qu'auparavant.**

**Hervé Berville**